



Communiqué de presse
29 avril 2019

SIGNATURE DU PPA2 VALLEE DE L'ARVE :
UNE AMBITION FORTE ET PARTAGEE
POUR RESTAURER LA QUALITE DE L'AIR LOCALE !

Le préfet de la Haute-Savoie a procédé ce matin, en présence de l'ensemble des partenaires, à la signature du PPA2 de la vallée de l'Arve.

Cette finalisation, qui intervient après 18 mois de réunions et concertations, suscite le commentaire suivant d'Eric FOURNIER, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix et vice-président du conseil régional en charge de ce dossier :

« La signature de ce document constitue un cadre d'intervention efficace, qui doit être complété si l'on veut avoir un panorama fidèle, **par l'ensemble des actions menées par les différents acteurs à leur niveau ;**

C'est ainsi que l'engagement financier en faveur de la qualité de l'air atteint probablement, à l'échelle de la vallée, **un facteur 10 par rapport à la somme des contributions contenues dans le PPA2, fixée à 20 M d'euros.**

Ce Plan vise à protéger les populations en agissant sur les trois principaux facteurs de pollution : le secteur des transports et mobilités, celui de l'industrie et celui de l'habitat (combustion du bois).

L'ensemble des acteurs, publics, économiques et associatifs, ont désormais 5 ans pour contribuer à ce que **la pollution soit ramenée à un niveau qui rende inutile l'élaboration d'un PPA3 : et l'objectif est accessible !**

Notamment si l'on assure d'ici la fin du PPA2 (2023) deux actions déterminantes :

- **la mise en œuvre effective de l'interdiction des foyers ouverts**, après un système incitatif qui aura permis de remplacer près de 7000 appareils polluants d'ici 2023 ;
- **la rénovation concrète et sans tarder du réseau ferroviaire** : en parallèle de la phase 2 des travaux sur la ligne Saint-Gervais-Vallorcine, effective en 2019/2020, la mobilisation des élus et du préfet aura permis **d'obtenir une accélération du chantier de modernisation de la ligne Annemasse- Saint-Gervais** (passage à la signalisation automatique via mise en place du bloc automatique lumineux), initialement prévu en 2027/2029 !
Il s'agit de réaliser d'ici fin 2020/21 les études d'avant projet pour pouvoir accomplir les travaux **d'ici la fin du PPA, soit en 2023** ;

Le calendrier proposé par l'Etat est encore insatisfaisant, puisqu'il fixe une date de réalisation des travaux en 2025 et les élus devront maintenir leur mobilisation pour obtenir un calendrier plus favorable : **rendre d'ici 2023 le train performant et attractif avec une cadence assurée à deux trains par heure et par sens pour en faire un instrument attractif de déplacement du quotidien** pour des milliers de travailleurs situés entre la vallée de l'Arve et le Genevois ».

Eric FOURNIER,
président de la CCVCMB
vice-président du conseil régional délégué à l'environnement